E-LEARNING

CATALOGUE 2024

FACTOR/ELLES

RETRAITE DES DIRIGEANTS TNS ET SALARIÉS

Fondamentaux retraite

Ressortissant de la Sécurité Sociale des Indépendants : maîtriser sa retraite.....p.04
Professions libérales : maîtriser leur retraite.....p.05
Passif social et IFC.....p.06

Retraite supplémentaire

Tout savoir sur le PER individuel.....p.07
Tout savoir sur le PER entreprise.....p.08
Nouveau parcours : Calcul des disponibles PER : maîtriser les fondamentaux.....p.09
Nouveau parcours : Calcul des disponibles PER : maîtriser les situations complexes....p.10
Régimes de retraite à prestations définies p.11

Optimisation retraite

Départ en retraite : maîtriser pour optimiser.....p.12
Cumul emploi-retraite : maîtriser pour optimiser.....p.13

PRÉVOYANCE DES DIRIGEANTS TNS ET SALARIÉS

Fondamentaux prévoyance

Ressortissant de la Sécurité Sociale des Indépendants : maîtriser sa prévoyance.p.14
Professions libérales : maîtriser leur prévoyance.....p.15

Prévoyance supplémentaire

Santé collective : conseillez efficacement vos clients.....p.16
Prévoyance collective : conseillez efficacement vos clients.....p.17

STATUT SOCIAL ET RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT

Fondamentaux statut social et rémunération

Cotisations des TNS : maîtriser les calculs et régularisations.....p.18

Rémunération supplémentaire

Epargne salariale : l'intéressement.....p.19
Epargne salariale : la participation.....p.20

Optimisation statut social et rémunération

Avantages en nature : identifier, calculer, sécuriser.....p.21

HORS-SÉRIE

Savoir analyser les comptes des entreprises pour vendre des solutions facultatives.....p.22

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

➔ La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION

Modalités d'évaluation des acquis :
- Un quiz de positionnement et un quiz final
- Un support PDF récapitulant les points-clés
- Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module
- La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final

Méthode pédagogique mobilisée :
- Pédagogie expositive et interrogative

Modalités d'accès à la formation :
- Formation proposée en distanciel tutoré
- Identifiant et mot de passe envoyés dans un délai de 48 heures à réception du bon de commande et du règlement
- Accès à la plateforme de formation http://factorielles.elmg.net pour une période de 3 mois consécutifs (24h/24h) à partir de l'envoi des codes

Modalités techniques :
- Connexion internet : Mozilla Firefox ou Google Chrome
- Adobe Acrobat Reader
- Un système audio

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap :
- Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap.
- Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Prise en charge :
Nos formations sont en majorité validées par les chambres, organismes et associations professionnelles.
Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rapprocher de ces derniers.
Certaines formations ont été élaborées en collaboration avec le CFPC (Centre de formation de l'OEC).
La majorité des formations Factorielles répond aux obligations et enjeux de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA).
Factorielles répond aux critères du Décret Qualité du 30/06/2015 et est référençable dans le DATADOCK par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

Ressortissant de la Sécurité Sociale des indépendants : maîtriser sa retraite

UA1. Comprendre l'organisation de la retraite (50 mn)

- Définir les structures qui gèrent la retraite obligatoire
- Quelques notions sur les contrats de retraite supplémentaire

UA2. Bâtir une stratégie retraite cohérente (45 mn)

- Quelques notions préalables pour se repérer
- Bâtir une stratégie cohérente
- Le droit à l'information : contenu, apports et limites

UA3. Maîtriser les droits des assurés (50 mn)

- De quoi se composent les droits à retraite ?
- Qui relève du régime général des indépendants et comment sont calculées les cotisations ?
- Comment se calcule la retraite de base ?
- Comment se calcule la retraite complémentaire ?

UA4. Garantir efficacement le conjoint (35 mn)

- Quel est l'impact de la situation matrimoniale ?
- Quelle est la logique des droits à réversion ?
- Comment se calcule la réversion de la retraite de base ?
- Comment se calcule la réversion de la retraite complémentaire ?

Objectifs

Comprendre comment fonctionnent les régimes de retraite des indépendants.
Identifier les pièges à éviter.
Saisir les opportunités méconnues des régimes obligatoires.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public novice dans le domaine de la retraite et ayant besoin de disposer des bases.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final
Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

Professions libérales : maîtriser leur retraite

UA1. Environnement de la retraite (43 mn)

- Définir les structures qui gèrent la retraite obligatoire
- Quelques notions sur les contrats supplémentaires

UA2. Bâtir une stratégie retraite cohérente (37 mn)

- Quelques notions préalables pour se repérer
- Bâtir une stratégie cohérente pour un professionnel libéral
- Le droit à l'information : contenu, apports et limites

UA3. Maîtriser la retraite obligatoire des libéraux (58 mn)

- Comment se calcule la retraite de base (hors avocats) ?
- La retraite de base des avocats
- Comment se calculent les retraites complémentaires ?
- Quelles sont les optimisations et les limites des retraites obligatoires ?

UA4. Garantir efficacement le conjoint (42 mn)

- Quel est l'impact de la situation matrimoniale ?
- Quelle est la logique des droits à réversion ?
- Comment se calcule la réversion de la retraite de base ?
- Comment se calcule la réversion de la retraite complémentaire ?

Objectifs

Décrypter les mécanismes de la retraite obligatoire des principales professions libérales (le parcours traite des principaux régimes de libéraux : Carmf, Carcdsf, Carpimko, Cavec, Cavp, Cipav et Cnbf).
Mettre en œuvre une stratégie de protection sociale personnelle des libéraux.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires

Pré-requis

Formation destinée à un public novice dans le domaine de la retraite et ayant besoin de disposer des bases.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final
Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Passif social et IFC

UA1. Comprendre les sources du passif social pour les auditer (10 mn)

- Les sources du passif social
- Les différents types de dispositifs générant un passif social

UA2. L'audit du montant des indemnités dues au titre du passif social (80 mn)

- Le départ volontaire à la retraite
- La mise à la retraite par l'employeur
- Le licenciement individuel ou collectif
- La rupture conventionnelle
- Montant des IFC pour les salariés à temps partiel

UA3. Comprendre le cadre social et fiscal des indemnités versées pour apprécier les zones de risque (20 mn)

- Le statut social des indemnités de rupture
- Le statut fiscal des indemnités de rupture
- La CSG / CRDS des indemnités de rupture
- Le cas particulier de l'indemnité transactionnelle

UA4. Apprécier la couverture des obligations au moyen des contrats IFC (10 mn)

- Que peut faire l'employeur face à ses obligations ?
  - L'étude spécifique préalable
  - Etablissement d'un fond collectif d'entreprise
  - Versement des indemnités
- Les caractéristiques du contrat I.F.C.

Objectifs

Identifier les obligations des entreprises à l'égard des salariés
Evaluer le montant du passif social.
Financer le passif social au moyen des Indemnités de Fin de Carrière.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public novice dans le domaine de la retraite et ayant besoin de disposer des bases.

Durée

2 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Tout savoir sur le PER individuel

UA1. Pourquoi une réforme de l'épargne retraite ? (30 mn)

- L'épargne retraite individuelle avant la loi PACTE
- Rappels sur les caractéristiques, avantages et inconvénients des produits individuels d'épargne retraite avant la loi PACTE

UA2. Cadre juridique et fonctionnement du PER individuel (50 mn)

- Quel est le nouveau cadre juridique du PER ?
- Comment fonctionnent les nouveaux PER individuels ?

UA3. Quel est le régime fiscal et social des PER individuels ? (50 mn)

- Le traitement fiscal des versements
- Le régime fiscal et social en sortie
- Traitement en cas de décès du titulaire

UA4. Transferts et conseils (50 mn)

- Quelles sont les possibilités de transferts ?
- Quel avenir pour les anciens contrats ?
- Information et devoir de conseil renforcés à chaque étape

Objectifs

Maîtriser les caractéristiques du PER individuel.
Connaître le cadre fiscal et social des cotisations et des prestations.
Conseiller efficacement vos clients.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant les connaissances de base dans le domaine de la retraite et ayant besoin de maîtriser les caractéristiques techniques.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final
Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Tout savoir sur le PER entreprise

UA1. Pourquoi une réforme de l'épargne retraite d'entreprise ? (35 mn)

- Les objectifs de la loi PACTE pour la retraite d'entreprise
- L'épargne retraite collective avant la loi PACTE
- Les produits d'épargne retraite collectifs avant la loi PACTE

UA2. Cadre juridique et modalités mise en place des PER d'entreprise (40 mn)

- Quel est le nouveau cadre juridique du PER Entreprise ?
  - Les textes officiels
  - Le régime juridique des deux PER d'entreprise
  - Les organismes et la nature des nouveaux PER d'entreprise
  - Les garanties complémentaires des PER assurances
- Quelles sont les modalités de mise en place du PER Entreprise ?
  - Les modalités de mise en place et gouvernance

UA3. Comment fonctionnent les nouveaux PER ? (50 mn)

- Une nouvelle structure de produit
- Les modes d'alimentation des PER d'entreprise
- La gestion financière des PER d'entreprise
- Les modalités de liquidation des PER d'entreprise

UA4. Transferts et conseils (55 mn)

- Le traitement fiscal et social des versements
- Le régime fiscal et social en sortie
- Les possibilités de transferts

Objectifs

Maîtriser les caractéristiques du PER entreprise.
Connaître le cadre fiscal et social des cotisations et des prestations.
Conseiller efficacement vos clients.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant les connaissances de base dans le domaine de la retraite et ayant besoin de maîtriser les caractéristiques techniques.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Nouveau!

Calcul des disponibles PER : Maîtriser les fondamentaux

UA1. Introduction (10 mn)

- Les 4 dispositifs d'épargne retraite
- Qui sont concernés par ces dispositifs ?

UA2. Plafond fiscal PERCO ou PERECO (20 mn)

- Calcul du plafond
- Régime fiscal et régime social
- Versement d'amorçage et versements périodiques

UA3. Plafond fiscal article 83, PERO et versements individuels facultatifs (20 mn)

- Calcul du plafond
- Régime fiscal et régime social
- Versements individuels facultatifs

UA4. Plafond fiscal des contrats Madelin retraite et PER article 154 bis (20 mn)

- Calcul du plafond
- Mais qu'en est-il du gérant majoritaire d'une SARL passible de l'IS ?
- Le saut de classe

UA5. Plafond fiscal des contrats PERP et PER article 163 quatervicies (20 mn)

- Le cas des salariés
- Le cas des non-salariés

UA6. Article 163 quatervicies : plafonds des 3 années précédentes et mutualisation avec le conjoint (30 mn)

- Report « en avant » sur trois ans de la limite de déduction d'épargne retraite non utilisée au titre d'une année
- Mutualisation de son plafond propre avec celui de son conjoint

UA7. Articulation des plafonds entre les différents dispositifs (30 mn)

- Articulation plafond fiscal abondement PERCO ou PERECO et plafond fiscal des contrats Madelin retraite et PER article 154 bis
- Articulation plafond fiscal abondement PERCO ou PERECO et Plafond fiscal article 83, PERO et versements individuels facultatifs
- Articulation plafond fiscal abondement PERCO ou PERECO et Plafond fiscal PERP et PERIN article 163 quatervicies

Objectifs

Savoir calculer concrètement les disponibles PER pour les cas les plus fréquents.
Conseiller efficacement vos clients.

Public

Assureurs, CGP/CGPI, conseillers indépendants, courtiers, experts-comptables, avocats, notaires

Pré-requis

Connaître la terminologie du domaine de la retraite ou connaissance des fondamentaux de la retraite.

Durée

2 heures 30

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final
Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Nouveau!

Calcul des disponibles PER : Maîtriser les situations complexes

UA1. Introduction : les différents dispositifs (10 mn)

UA2. Articulation PER article 154 vis (ou contrat Madelin retraite) - PERO (ou article 83) - versements facultatifs (10 mn)

UA3. Articulation PER article 154 bis (ou contrat Madelin retraite) et PER article 163 quatervicies (ou contrat PERP) (10 mn)

UA4. Articulation PERO (versements individuels facultatifs et article 83) et PER article 163 quatervicies (ou contrat PERP) (10 mn)

UA5. Articulation plafond fiscal PERCO ou PERECO et plafond fiscal des contrats Madelin retraite et PER article 154 bis et plafond fiscal article 83, PERO et versements individuels facultatifs (10 mn)

UA6. Articulation plafond fiscal abondement PERCO ou PERECO et plafond fiscal des contrats Madelin retraite ou PER article 154 bis et plafond fiscal PERP ou PER article 163 quatervicies (10 mn)

UA7. Articulation plafond fiscal abondement PERCO ou PERECO et plafond fiscal article 83, PERO ou versements individuels facultatifs et plafond fiscal PERP ou PER article 163 quatervicies (15 mn)

UA8. Articulation plafond fiscal des contrats Madelin retraite et PER article 154 bis et plafond fiscal article 83, PERO et versements individuels facultatifs et plafond fiscal PERP et PER article 163 quatervicies (15 mn)

UA9. Plafond fiscal abondement PERCO ou PERECO et plafond fiscal des contrats Madelin retraite et PER article 154 bis et plafond fiscal article 83, PERO et versements individuels facultatifs et plafond fiscal PERP et PER article 163 quatervicies (15 mn)

UA10 : Impacts déclaratifs sur la 2042 (15 mn)

Objectifs

Savoir calculer concrètement les disponibles PER pour les cas complexes
Conseiller efficacement vos clients.

Public

Assureurs, CGP/CGPI, conseillers indépendants, courtiers, experts-comptables, avocats, notaires

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant un premier niveau d'acquis dans le domaine de la retraite et ayant besoin de renforcer ses acquis.

Durée

2 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final
Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

Régimes de retraite à prestations définies

UA1. Régimes « 39 » avant la réforme (40 mn)

- Les différentes formes de régimes à prestations définies
- Les modalités de gestion
- Les bénéficiaires et leurs droits aléatoires
- Formalisme
- Avantages fiscaux et sociaux
- Réforme des régimes

UA2. Fermeture des anciens régimes à prestations définies et droits aléatoires (35 mn)

- Modalités de fermeture des régimes à droits aléatoires
- Quels sont les bénéficiaires de droits aléatoires ?
- Comment « geler » les droits aléatoires ?
- Conséquence de la fermeture des régimes à prestations définies et à droits aléatoires
- Transfert possible des droits aléatoires vers un nouveau régime à droits certains

UA3. Les nouveaux régimes de retraite à prestations définies (45 mn)

- Le principe des régimes à prestations définies à droits acquis
- Les nouvelles conditions à respecter
- L'acquisition des droits est plafonnée

Objectifs

Identifier les obligations des entreprises à l'égard des salariés.
Maîtriser la mise en place des contrats retraite à prestations définies.
Connaître le cadre fiscal et social des cotisations et des prestations.

Public

Commissaires aux comptes, experts-comptables, responsables service social, collaborateurs service social

Pré-requis

Formation destinée à un publicà un public possédant les connaissances de base dans le domaine de la retraite et ayant besoin de maitriser les caractéristiques techniques.

Durée

2 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final
Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Départ en retraite : maîtriser pour optimiser

UA1. Bien comprendre les règles du jeu de la retraite obligatoire (30 mn)

- La retraite de base des régimes alignés
- La retraite de base des professions libérales
- Les polypensionnés
- Les retraites complémentaires

UA2. S'assurer que tous les trimestres ont été validés (30 mn)

- Comment les cotisations valident des trimestres ?
- Comment valider des trimestres sans avoir cotisé ?
- Comment vérifier que tous les trimestres sont bien reportés sur le relevé de carrière ?

UA3. Choisir l'âge le mieux adapté pour partir en retraite (30 mn)

- A quel âge partir au plus tôt ?
- A quel âge partir dans les meilleures conditions ?
- Différer l'âge de départ pour obtenir les meilleures conditions

UA4. Subir une décote ou racheter des trimestres (90 mn)

- Poursuivre une activité réduite
- Accepter une décote et des minorations
- Racheter des trimestres

Objectifs

Etre en mesure de valider la carrière de l'assuré auprès des caisses obligatoires.
Conseiller pour l'âge le mieux adapté pour partir en retrate.
Pouvoir évaluer les impacts réels d'une décote de la pension.
Evaluer l'opportunité de racheter des trimestres.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant une connaissance approfondie dans le domaine de la retraite et ayant besoin de maitriser les caractéristiques techniques.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final

Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

Cumul emploi-retraite : maîtriser pour optimiser

UA1. Le cumul emploi-retraite non libéralisé (35 mn)

- Présentation du dispositif
- Les salariés
- Les artisans et commerçants
- Les professions libérales
- Les exploitants agricoles

UA2. Le cumul emploi-retraite libéralisé (75 mn)

- Le contenu de la libéralisation
- Les conditions à remplir
- Les artisans et commerçants
- Les professions libérales
- Les exploitants agricoles
- Des cotisations à fonds perdus

UA3. La retraite progressive (70 mn)

- Présentation du dispositif
- Les salariés
- Les artisans et commerçants

Objectifs

Identifier les possibilités offertes par la législation.
Maîtriser le cumul emploi-retraite (qu'il soit ou non libéralisé).
Découvrir le dispositif méconnu de la retraite progressive.
Proposer une stratégie optimisée aux clients.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant une connaissance approfondie dans le domaine de la retraite et ayant besoin de maitriser les caractéristiques techniques.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Ressortissant de la Sécurité Sociale des indépendants : maîtriser sa prévoyance

UA1. Maîtriser l'environnement de la prévoyance des indépendants (30 mn)

- Définir les structures de prévoyance et les cotisations obligatoires
- Expliquer les dispositions relatives aux contrats Madelin

UA2. Vendre des garanties invalidité aux indépendants (60 mn)

- Expliquer les règles de calcul et de versement des pensions d'invalidité
- Identifier les vides de garanties pour chaque risque
- Maîtriser les arguments commerciaux qui font la différence

UA3. Vendre des garanties indemnités journalières aux indépendants (45 mn)

- Expliquer les règles de calcul et de versement des indemnités journalières par la Sécurité Sociale des indépendants
- Identifier les vides de garanties pour chaque risque
- Maîtriser les arguments commerciaux qui font la différence

UA4. Vendre des garanties décès aux indépendants (45 mn)

- Expliquer les règles de calcul et de versement des garanties décès par la Sécurité Sociale des indépendants
- Identifier les vides de garanties pour chaque risque
- Maîtriser les arguments commerciaux qui font la différence

Objectifs

Décrypter les mécanismes de la prévoyance obligatoire des ressortissants de la Sécurité Sociale des Indépendants. Mettre en œuvre une stratégie de protection sociale personnelle des ressortissants de la Sécurité Sociale des Indépendants.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public de professionnels s'impliquant dans le domaine de la prévoyance et ayant besoin de conforter des bases solides.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final

Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

Professions libérales : maîtriser leur prévoyance

UA1. Maîtriser l'environnement de la prévoyance (33 mn)

- Les organismes gestionnaires de la prévoyance et les cotisations obligatoires
- Les dispositions relatives aux contrats supplémentaires

UA2. Maîtriser les indemnités journalières des libéraux (29 mn)

- Les prestations de chaque régime obligatoire
- Les vides de garantie pour chaque risque
- Les arguments conseil qui font la différence

UA3. Maîtriser les garanties invalidité des libéraux (60 mn)

- Les prestations de chaque régime obligatoire
- Les vides de garantie pour chaque risque
- Les arguments conseil qui font la différence

UA4. Maîtriser les garanties décès des libéraux (58 mn)

- Les prestations de chaque régime obligatoire
- Les vides de garantie pour chaque risque
- Les arguments conseil qui font la différence

Objectifs

Décrypter les mécanismes de la prévoyance obligatoire des principales professions libérales (le parcours traite des principaux régimes de libéraux : Carmf, Carcdsf, Carpimko, Cavec, Cavp, Cipav et Cnbf)
Mettre en œuvre une stratégie de protection sociale personnelle des libéraux.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public de professionnels s'impliquant dans le domaine de la prévoyance et ayant besoin de conforter des bases solides.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final
Un support PDF récapitulant les points-clés.
Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Santé collective : conseillez efficacement vos clients

UA1. Connaître l'environnement de la santé collective (24 mn)

- Dépenses de santé, chiffres clés, contexte, fonctionnement de l'Assurance maladie de base

UA2. Complémentaire santé en entreprise (20 mn)

- Obligations des employeurs, généralisation de la complémentaire santé

UA 3. Mise en place des garanties collectives santé (26 mn)

- Accord de branche, clauses obligatoires, clauses des actes juridiques

UA 4. Mise en conformité des définitions des catégories objectives (22 mn)

- Caractère collectif et obligatoire, mandataire social, contribution patronales

UA 5. Dispense d'adhésion et versement santé : maîtriser les règles (22 mn)

- Dispense d'adhésion et versement santé

UA 06 - Suspension du contrat de travail et maintien des garanties santé : obligations de l'employeur (26 mn)

- Mettre en conformité les régimes santé
- Combler les carences en cas de suspension de contrat de travail

UA 07 - Critères responsables et réforme du 100 % santé (24 mn)

- Critères solidaires et responsables, 100% santé

UA 08 - Le cadre social et fiscal (14 mn)

- Vérifier les limites de déduction fiscales et sociales

UA 09 - Maintien des garanties au profit des anciens salariés (30 mn)

- La portablilité, le maintien des garanties

UA 10 - Résiliation infra-annuelle des contrats santé (32 mn)

Objectifs

Maîtriser l'environnement de la santé collective.
Identifier avec précision les obligations des employeurs et des assureurs vis à vis des salariés.
Mieux conseiller les entreprises sur le pilotage de leurs contrats.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant les connaissances de base dans le domaine de la prévoyance et ayant besoin de maîtriser les caractéristiques techniques.

Durée

4 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

Prévoyance collective : conseillez efficacement vos clients

UA 1. Chiffres clés & Fonctionnement du régime de base (38 min)

- Chiffres clés et contexte, points de repère sur les régimes de base, régimes de base des salariées et garantie incapacité de travail

UA 2. Les obligations communes à tout employeur (26 min)

- Maintien de salaire
- Assurance prévoyance des cadres

UA 3. Mise en place des garanties collectives prévoyance dans l'entreprise (30 min)

- Mise en place les garanties collectives, accord de branche, clauses de recommandation

UA 4. Respect du caractère collectif, obligatoire, catégories objectives et dispenses d'adhésion (36 min)

- Comment bénéficier du cadre social et fiscal
- Caractère collectif, obligatoire, catégories objectives et dispenses d'adhésion

UA 5. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties de prévoyance complémentaire (26 min)

- Suspension du contrat de travail
- Obligations de l'employeur

UA 6. Garanties de prévoyance et portabilité (32 min)

- Garanties de prévoyance complémentaire
- Portabilité

UA 7. Loi Evin et obligations des organismes assureurs (28 min)

- Règles juridiques encadrant les garanties, règles juridiques encadrant le contrat

UA 8. Cadre fiscal et social des garanties collectives de prévoyance complémentaire (24 min)

- Traitement des cotisations
- traitement des prestations

Objectifs

Comprendre comment fonctionnent les régimes de retraite des indépendants.
Identifier les pièges à éviter.
Saisir les opportunités méconnues des régimes obligatoires.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant les connaissances de base dans le domaine de la prévoyance et ayant besoin de maîtriser lescaractéristiques techniques.

Durée

4 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Cotisations TNS : maîtriser les calculs et régularisations

UA1. Les grands principes (20 mn)

- Présenter les différentes cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires des TNS
- Identifier les interlocuteurs institutionnels
- Définir le rythme de calcul et de paiement des cotisations
- Expliquer l'affectation des cotisations et contributions

UA2. Les revenus pris en compte (20 mn)

- Définir le revenu pris en compte pour le calcul des cotisations et contributions personnelles obligatoires des TNS
- Analyser la déclaration des revenus des indépendants
- Identifier le lien entre la déclaration de revenus et les différentes liasses professionnelles

UA3. Vitesse de croisière (20 mn)

- Maîtriser le rythme de calcul des cotisations
- Expliquer les taux de cotisations et les assiettes de cotisations
- Identifier les différentes étapes du calcul des cotisations

UA4. Créateurs d'entreprise (20 mn)

- Définir la notion de création d'entreprise et le statut d'auto-entrepreneur
- Identifier les règles de calcul des cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires des chefs d'entreprise en début d'activité
- Présenter le paiement des cotisations de début d'activité

UA5. Les dispenses et exonérations (45 mn)

- Citer les différentes dispenses et exonérations de paiement des cotisations
- Savoir expliquer les différentes mesures existantes afin de minimiser le risque de passer à côté de l'une d'elles le moment venu

UA6. Le PER 154 Bis (95 mn)

- Faire le tour complet du traitement des aspects comptables, fiscaux et sociaux des contrats Madelin
- Analyser les situations particulières traitées par la jurisprudence depuis 1994

UA7. Traitement comptable et fiscal des rémunérations des gérants majoritaires soumis à l'IS (80 mn)

- Quels sont les impacts fiscaux et sociaux pour le gérant majoritaire ?
- Et si les cotisations n'étaient pas comptabilisées en 641 ?
- Quelle est la période d'imposition ?
- Qui décide de la fixation de la rémunération du gérant ?
- Peut-on provisionner les régularisations des cotisations payées plus tard ?
- Peut-on provisionner au bilan les régularisations des cotisations sociales du gérant majoritaire qui seront payées les exercices suivants ?
- Les obligations déclaratives

Objectifs

Identifier avec précision les cotisations et contributions sociale personnelles obligatoires des TNS.
Maîtriser les différents modes de calculs et de régularisations.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public novice dans le domaine du statut et de la rémunération du dirigeant et ayant besoin de disposer des bases.

Durée

5 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final.
Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

Epargne salariale : l'intéressement

UA1. La mise en place de l'accord d'intéressement (90 mn)

- Les modifications de l'intéressement par les lois PACTE et ASAP
- Les entreprises concernées par l'accord d'intéressement
- Les bénéficiaires de l'accord
- Les modalités de mise en place
- La durée de l'accord

UA2. La conformité de l'accord d'interessement (45 mn)

- La formule de calcul
- La période de calcul de l'intéressement
- Le délai de conclusion
- Le contenu de l'accord
- L'intéressement de projet
- La modification et la dénonciation d'un accord
- La modification de la situation juridique de l'entreprise
- L'information des salariés et le suivi de l'application de l'accord
- Les formalités de dépôt de l'accord
- Les critères de répartition de l'intéressement
- Les limites de l'intéressement
- Les modalités de versement
- Le supplément d'intéressement

UA3. Maîtriser les règles fiscales et sociales pour les auditer (45 mn)

- Statut social et fiscal des sommes versées par l'entreprise
- Statut social et fiscal des sommes versées pour le bénéficiaire

Objectifs

Contrôler les obligations des entreprises à l'égard des salariés.
Maîtriser les caractéristiques et incidences des accords d'intéressement.
Connaître le cadre fiscal et social des cotisations et des prestations.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant les connaissances de base dans le domaine du statut et de la rémunération du dirigeant et ayant besoin de maîtriser les caractéristiques techniques.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Epargne salariale : la participation

UA1. L'obligation de mise en place (40 mn)

- Quand la participation est-elle obligatoire ?
- Quand peut-elle être mise en place à titre facultatif ?
- Les bénéficiaires de l'accord

UA2. La conformité de la participation (120 mn)

- Les modalités de mise en place de l'accord
- La durée de l'accord
- La période de calcul
- La formule légale de calcul
- Les accords dérogatoires
- Le contenu de l'accord
- L'absence d'accord de participation : le régime d'autorité
- Le délai de conclusion
- Modification et dénonciation d'un accord
- Modificiation de la situation juridique de l'entreprise
- L'information des salariés
- Les modalités de choix et de versement
- Les cas de déblocages anticipés autorisés des avoirs
- Les formalités de dépôt de l'accord
- Les critères de répartition de la participation
- les limites de la participation
- Le supplément de participation

UA3. Maîtriser les règles sociales et fiscales (20 mn)

- Statut social et fiscal des sommes versées pour l'entreprise
- Statut social et fiscal des sommes versées pour le bénéficiaire

Objectifs

Contrôler la mise en place d'un accord de participation.
Maîtriser les caractéristiques et incidences d'un accord de participation pour l'entreprise et pour les salariés.
Connaître le cadre fiscal et social d'un accord de participation.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant les connaissances de base dans le domaine du statut et de la rémunération du dirigeant et ayant besoin de maîtriser les caractéristiques techniques.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final.
Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

Avantages en nature : identifier, calculer, sécuriser

UA1. Définition, principes et caractéristiques des avantages en nature (60 mn)

- Qu'est-ce qu'un avantage en nature ?
- Comment les mettre en place et les dénoncer ?
- Le caractère collectif
- Le principe de non substitution

UA2. Analyse détaillée de chaque dispositif pour pouvoir les auditer (120 mn)

- Les avantages en nourriture
- Les avantages en logement
- Les avantages en véhicule
- Les avantages en NTIC
- Les cadeaux en nature et bons d'achat
- Les chèques vacances
- Les CESU pré-financés
- Les avantages «Comité d'entreprise»
- Les vêtements de travail
- Les tarifs préférentiels
- Les avantages alloués à des salariés par une personne n'ayant pas la qualité d'employeur
- Les voyages d'affaires et séminaires
- La prise en charge des cotisations salariales

Objectifs

Connaître les différents dispositifs offerts aux entreprises.
Savoir calculer et contrôler les avantages en nature.
Connaître leurs caractéristiques pour mieux les analyser.

Public

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public possédant des connaissances approfondies dans le domaine du statut et de la rémunération du dirigeant et ayant besoin de maîtriser les caractéristiques techniques.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final.
Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

Savoir analyser les comptes des entreprises pour vendre des solutions facultatives

UA1. Tout savoir sur le bilan comptable (50 mn)

- La compta, ça sert à quoi ?
  - L'entreprises et ses partenaires
  - La comptabilité générale
  - La comptabilité analytique
  - La comptabilité prévisionnelle ou budgétaire
- Tout savoir sur le bilan comptable
  - Les 2 pôles de la vie économique de l'entreprise : l'activité et le patrimoine
  - Le bilan

UA2. Tout savoir sur le compte de résultat (30 mn)

- Présentation du compte de résultat
- L'analyse de la formation du résultat
- Quelques outils pour apprécier la solidité financière d'une entreprise
  - La Capacité d'Autofinancement (CAF)
  - Les ratios financiers utilisant la CAF
  - Le seuil de rentabilité

UA3. Identifier les besoins et ressources de l'entreprise (40 mn)

- De l'approche patrimoniale à l'approche économique...
- ...A l'analyse fonctionnelle du bilan

UA4. Points de repères à connaître pour apporter un conseil avisé (60 mn)

- Identification des « poches de trésorerie »
- Identification de la rémunération globale et des opportunités de ventes de produits
- Synthèse des principales zones à risque et à potentiel à analyser par secteur.

Objectifs

Analyser les comptes de l'entreprise pour identifier les occasions de business et les disponibilités que l'entreprise peut dégager pour améliorer la protection sociale de ses salariés et de ses dirigeants.

Public

Assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

Pré-requis

Formation destinée à un public novice en comptabilité et ayant besoin de disposer des bases.

Durée

3 heures

Modalités d'évaluation des acquis

Un quiz de positionnement et un quiz final Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

Méthode pédagogique mobilisée

Pédagogie expositive et interrogative.

Modalités d'accueil des personnes en situation de handicap

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

Modalités d'accès à la formation et tarifs

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

F!

Bon de commande
Formation e-learning Factorielles

ENTREPRISE

Raison sociale : .....
SIRET : .....Activité : .....
Nom du commanditaire : .....
Nom du contact logistique : .....
Adresse : .....
CP : ..... VILLE : .....
Téléphone : .....E-mail : .....

❒ Je confirme avoir pris connaissance du programme de formation et que celui-ci correspond aux besoins de l'apprenant.

ETABLISSEMENT A FACTURER (si différent)

Raison sociale : .....
Nom : .....
Adresse : .....
CP : ..... VILLE : .....

CHOIX DES PARCOURS (Tarifs 2024)

	Parcours	Heures	Prix HT	Prix TTC (1)	Nb d'apprenants	Total TTC
Retraite	Ressortissant de la Sécu. Indép. : maîtriser sa retraite	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
	Professions libérales : maîtriser leur retraite	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
	Passif social et IFC	2h00	108 €	129,60 €	.....	..... €
	Tout savoir sur le PER individuel	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
	Tout savoir sur le PER entreprise	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
	Calcul des PER disponibles : maîtriser les fondamentaux	2h30	135 €	162,00 €	.....	..... €
	Calcul des PER disponibles : maîtriser les situations complexes	2h00	108 €	129,60 €	.....	..... €
	Retraite collective : article 39	2h00	108 €	129,60 €	.....	..... €
	Départ en retraite : maîtriser pour optimiser	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
	Cumul emploi-retraite : maîtriser pour optimiser	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
Prévoyance	Ressortissant de la Sécu. Indép. : maîtriser sa prévoyance	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
	Professions libérales : maîtriser leur prévoyance	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
	Santé collective : conseillez efficacement vos clients	4h00	216 €	259,20 €	.....	..... €
	Prévoyance collective : conseillez efficacement vos clients	4h00	216 €	259,20 €	.....	..... €
Statut / Rému.	Cotisations TNS : maîtriser les calculs et les régularisations	5h00	270 €	324,00 €	.....	..... €
	Epargne salariale : l'intéressement	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
	Epargne salariale : la participation	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
	Avantages en nature : identifier, calculer et sécuriser	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
Hors-série	Savoir analyser les comptes des entreprises pour vendre des solutions facultatives	3h00	162 €	194,40 €	.....	..... €
TOTAL TTC						..... € TTC

(1) TVA 20% incluse

MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

❒ Par chèque libellé à l'ordre de Factorielles ❒ Par virement bancaire ❒ Par prélèvement unique (réservé aux abonnés Factorielles)

❒ J'accepte les conditions générales de vente.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement si vous l'avez choisi par chèque et des conditions générales de vente signées sont définitives.

Fait à ..... le .....

Signature du client et tampon de la société :

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

Bon de commande
Formation e-learning Factorielles

INSCRITS :

Pour chaque parcours choisi, merci de nous préciser ci-après les nom, prénom, adresse e-mail et fonction de chacun des utilisateurs.

1. Intitulé du parcours :

Nom	Prénom	E-mail	Fonction

2. Intitulé du parcours :

Nom	Prénom	E-mail	Fonction

3. Intitulé du parcours :

Nom	Prénom	E-mail	Fonction

4. Intitulé du parcours :

Nom	Prénom	E-mail	Fonction

5. Intitulé du parcours :

Nom	Prénom	E-mail	Fonction

FACTORIELLES - Immeuble «Le Président» – 42 Avenue Georges Pompidou – 69003 LYON
Tél. : 04 72 91 54 20 – E-mail : contact@factorielles.fr

Conditions générales de vente Formation e-learning Factorielles

Article 1 - Objet du contrat
1.1 Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'utilisation de l'e-learning, mis à disposition par FACTORIELLES au profit du client pour les besoins de ses activités professionnelles.

Article 2 - Définition
2.1 Le e-learning ou apprentissage en ligne désigne toute action de formation reposant sur la mise à disposition de moyens issus des technologies de l'information et de la communication (Internet, CD Rom, DVD, visioconférences, Intranet...).

Article 3 - Nature de la prestation
3.1 Dans le cadre du e-learning accessible via la plateforme de formations, FACTORIELLES accorde au client :
- L'ouverture d'accès au service de la plateforme au profit de l'utilisateur final (utilisateur) défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur
- Le droit d'accès au(x) parcours sélectionné(s) par le client pour une période de trois (3) mois à compter de l'envoi de ses codes d'accès, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé
- La faculté pour le client d'obtenir une évaluation continue pendant la période d'accès
- La possibilité de disposer d'un compte rendu faisant foi de la traçabilité de la formation suivie.

Article 4 - Tarifs et modes de règlement
4.1 Le prix des parcours e-learning est établi au jour de la signature du contrat par référence au tarif FACTORIELLES en vigueur ce même jour.
FACTORIELLES se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.
FACTORIELLES se réserve le droit de modifier ces tarifs à tout moment.
Le choix et l'achat d'un service de formation e-learning sont placés sous l'unique responsabilité du client.
FACTORIELLES se réserve le droit de modifier ou changer sans avis préalable les services de formation présentés dans le catalogue.

Article 5 - Accès au service
5.1 L'accès à la plateforme e-learning de FACTORIELLES est permanent 7 jours sur 7, 24h sur 24 pendant la durée des droits d'accès, sauf cas de force majeure, interventions de maintenance ou tout autre évènement indépendant de la volonté de FACTORIELLES. Le client s'engage à informer FACTORIELLES dans un délai de 24h à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique de la plateforme. De son côté FACTORIELLES fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme fonctionne de façon continue. Dans l'hypothèse d'une interruption de service par FACTORIELLES liée à une intervention de maintenance corrective ou évolutive de la plateforme, FACTORIELLES s'efforcera de limiter le temps d'interruption et d'avertir le client. Selon les cas FACTORIELLES prolongera l'accès au(x) module(s) pour une période correspondant à la durée de l'indisponibilité. Le client s'engage à ne pas demander d'indemnités ni de dommages et intérêts à FACTORIELLES.
5.2 L'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour des causes indépendantes que celles citées précédemment, notamment pour incompatibilité avec le matériel déjà possédé par le client, ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l'achat auprès de FACTORIELLES, sauf disposition contraire prévue dans les présentes conditions générales de vente.
En cas de difficultés d'accès au site, une assistance technique est disponible par e-mail à support@factorielles.fr du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. En aucun cas, les consultants n'interviennent directement sur le site du client.

Article 6 - Modalités de mise à disposition des services de formation
6.1 Le montant total du prix du ou des parcours e-learning doit être effectué au moment de la commande pour valider la commande de formation. Le prix de la participation est à régler directement à FACTORIELLES qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur. FACTORIELLES se réserve le droit de demander au client de fournir des pièces justificatives supplémentaires. La commande ne sera validée qu'à réception de ces pièces. Le délai de livraison de la commande au client peut être influencé par tout retard dans la transmission des informations. En cas de non fourniture des pièces, FACTORIELLES se réserve le droit d'annuler la commande. A réception du dossier complet de commande, FACTORIELLES transmet à l'adresse électronique du client un accusé de réception de commande. La mise à disposition est effectuée par l'envoi au client d'un identifiant (login) et d'un mot de passe qui lui permettront d'accéder à son service sur la plateforme de formation http://factorielles.elmg.net. Dès réception de votre règlement et dans un délai n'excédant pas 48h*, vous recevrez les éléments nécessaires à la mise en place de votre commande délivrés par notre service gestion. *Jours ouvrés uniquement. En périodes de congés annuels, les délais de traitement peuvent être allongés à une semaine (mois concernés : mai, août, décembre).
6.2 Le mot de passe et l'identifiant qui permettent au client de s'identifier et de se connecter à la partie sécurisée du site sont strictement personnels et confidentiels, placés sous la responsabilité exclusive du client. Le client s'engage à les conserver secrets et à ne les transmettre à quiconque sous quelque forme que ce soit. Toute connexion ou transaction effectuée aux moyens de ces éléments d'identification est réputée réalisée par le client.
A ce titre ils ne peuvent être ni cédés, ni revendus ni partagés. Le client se porte garant auprès de FACTORIELLES de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le client informera sans délai FACTORIELLES de la perte ou du vol des clés d'accès.
En cas de violation constatée de la clause d'inaliénabilité ou de partage des clés d'accès, FACTORIELLES se réserve le droit de suspendre le service sans indemnité, préavis ni information préalable.

Article 7 - Règlementation des données personnelles
7.1 Les informations personnelles demandées au client et collectées par FACTORIELLES sont enregistrées dans son fichier clients et principalement utilisées pour le traitement de sa commande et la bonne gestion des relations avec le client.
7.2 Les données personnelles collectées sont conservées pour une durée qui ne saurait excéder dix (10) ans, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ou si le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.
7.3 Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données personnelles ou encore de limitation de traitement. Le client peut, sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en écrivant à contact@factorielles.fr.
7.4 L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de FACTORIELLES habilités à les traiter en raison de leur fonction au sein de l'entreprise. Cependant, ces informations pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires au bon fonctionnement des plateformes de services et prestations faisant l'objet du présent contrat, sans que le client ait besoin de donner son autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité à ces données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En-dehors des cas énoncés dans le présent article, FACTORIELLES s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers au données sans le consentement préalable du client à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligations légales, lutte contre la fraude...).

Article 8 - Propriété intellectuelle des contenus
8.1 Le client s'engage formellement à n'utiliser la plateforme et/ou les modules de formation que pour son seul usage. Il lui est formellement interdit de faire une quelconque copie des contenus mis à sa disposition, sauf à titre exclusif de sauvegarde. Le client respectera et s'engagera à faire respecter les droits d'auteur reconnus par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Article 9 - Non-validité partielle
9.1 Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions n'en demeureraient pas moins valables.

Article 10 - Non-renonciation
10.1 Le fait par FACTORIELLES de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une des quelconques obligations visées aux présentes ne saurait être interprété comme une renonciation définitive à l'obligation en cause.

Article 11 - Documents légaux
11.1 FACTORIELLES établit :
- Une convention de formation sur demande,
- Une attestation de suivi du parcours de formation.

Article 12 - Facturation
12.1 La facture est adressée par courrier dans un délai d'un mois au maximum à compter du paiement à l'établissement payeur dont les coordonnées ont été communiquées par le client à l'inscription.

Article 13 - Application des conditions générales de vente
13.1 FACTORIELLES se réserve le droit de redéfinir les conditions d'accès aux différents services s'il en est fait un usage abusif par le client.
Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FACTORIELLES, prévaloir sur ces conditions générales de vente.
FACTORIELLES se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente.

Article 14 - Loi applicable et Clause attributive de Juridiction
14.1 En cas de litige, le client s'adressera en priorité à FACTORIELLES pour obtenir une solution amiable. Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. La langue du présent contrat est la langue française. Tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute de résolution amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français du lieu du siège social de FACTORIELLES, et ce même en cas d'appel, en garantie de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

Signature client :